



5^{ème} SLALOM REGIONAL D'HAUTMONT

Dimanche 3 juillet 2022



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOMS

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'association sportive Automobile 59 Hautmont organise le dimanche 3 juillet 2022 un slalom automobile régional dénommé

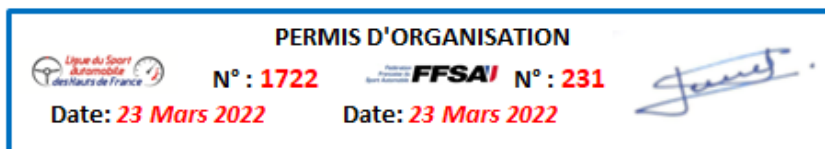
5^{ème} Slalom Régional de Hautmont

Cette épreuve compte pour la Coupe de France des slaloms 2022 et les Championnats de la Ligue du sport automobile des Hauts de France, et pour les challenges de l'ASA 59 HAUTMONT

Le présent règlement a été approuvé par la ligue du sport automobile des Hauts de France sous le numéro N° 1722 le 23/03/2022 et à la F.F.S.A sous le permis d'organisation N° 231 le 23/03/2022

Organisateur administratif et technique

ASA59 HAUTMONT
Rue des cligneux 59330
HAUTMONT



Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A

ARTICLE 1 : ORGANISATION DE LA COURSE.

1.1P. : Officiels

Collège des commissaires sportifs :

Président du collège	J.F. Rousselle	licence n° 2589
Membres du collège	Annick Narguet	licence n° 1585
	Marie Pinto	licence n° 309787

Lieu : maison éclusière

Direction de course :

Directeur de course	Alexis SERIS	licence n° 16688
Directeur de course adjoint	Martine PICHELIN	licence n° 18416
Directeur de course adjoint stagiaire	Lynda SERIS	licence n°29015
	Morgan BOIVENT	licence n° 254816

Collège des Commissaires techniques

Responsable	André Fontaine	licence n° 27562
Membres	Jean Michel Desse	licence n° 146218
	Régis Thilmany,	licence n° 110645
	Michel Lebeau	licence n° 8842
	Jean Claude Pouleur	licence n° 140581
	Yves Vanackere	licence n° 16710

Lieu : sous chapiteau boulevard de l'écluse

Relations concurrents

Hubert Guyot licence n° 137484

Chronométrage

Frédéric Urlicie licence n° 228788
Bernadette DAUX licence n° 296879
Patrice Proisy licence n° 111444
Myriam Chalimont licence n°309381
Laurent Chalimont licence n°19497
Christophe HENNEQUIN licence n°177424

Stagiaire

Médecin de l'épreuve

Dr Laurent Mercier

Affichage officiel : chapiteau, boulevard de l'écluse à Hautmont

1.2P: HORAIRES :

Clôture des engagements le mardi 28 juin 2022 à 00h00 (voir article 3.1p)

La publication de la liste des engagés le mercredi 30 juin 2022

La première réunion du Collège des commissaires sportifs aura lieu le dimanche 3 juillet 2022 à 8h30 à la maison éclusière Hautmont.

1.2.1 voir réglementation générale des slaloms

- 1 manche d'essai chronométré obligatoire le dimanche 3 juillet 2022 à 8h30

Affichage de la liste des concurrents admis à la course le Dimanche 3 juillet 2022 à 10h30

- 4 manches de course

. 1^{ère} manche le 3 juillet à partir de 10h45

Les horaires essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires Le Dimanche 3 juillet 2022, 15' après la fin de la course

Remise des prix au terme du délai de réclamation.

1.3. : Vérifications :

Les vérifications administratives et techniques

le samedi 2 juillet de 17h30 à 19h30 et le dimanche 3 juillet 2022 de 7h30 à 9h30, sous chapiteau au boulevard de l'écluse 59330 Hautmont (se présenter 15' avant le début de la tranche horaire)

- Avant 8h30 pour les voitures des groupes LOISIRS, VHC, Fol'Car, Classic
- Avant 9h00 pour les voitures des groupes F, GT, N et FN, A et FA,
- Avant 9h30 pour les voitures des groupes D/E, CNF, CN et CM

Voir règlement général de slalom (article 4.1 voitures admises)

Etre en possession d'une licence ou d'un titre de participation en cours de validité

Avoir la fiche d'homologation correspondant à la voiture

Du passeport technique

Sauf pour les voitures de la catégorie loisir qui devront présenter la carte grise ou le titre de propriété, le contrôle technique à jour et d'un certificat d'aptitude à la pratique automobile; en cas d'oubli et exceptionnellement, possibilité de visite médicale sur place le dimanche 3 juillet à la maison éclusière de 7h30 à 8h30, par le médecin de l'épreuve

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage de l'avenue, avenue Leclercq 59330 Hautmont. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 euros TTC.

voir réglementation général des slaloms

1.3.3 Refus de départ

Voir réglementation générale

1.5.p : Dispositions particulières :

Le SLALOM REGIONAL D'HAUTMONT s'est engagé à respecter le règlement type de la ligue du sport automobile des Hauts de France, notamment en ce qui concerne les horaires, le montant des droits d'engagement et la remise des prix.

L'organisateur s'engage à faire parvenir les résultats dès le lendemain de l'épreuve. Dans le cas où les dispositions prévues ne sont pas respectées, le bureau du comité pourra annuler les points attribués pour cette épreuve. Les concurrents en seront informés par affichage sur une épreuve suivante.

D'autre part, les classements seront disponibles sur Internet : www.sportautonord.com après chaque épreuve et ils seront affichés au tableau d'affichage des épreuves suivantes.

ARTICLE 3 P. : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. : Engagements :

· Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à : ASA 59 Rue des Cligneux 59330 Hautmont. Email : descamps.yoann0@gmail.com

· La liste des engagés sera close dès que le nombre maximum des engagés prévu à l'article 4.1.p aura été atteint, et au plus tard le **Mardi 28 juin 2022 à minuit**.

· **Les droits d'engagement sont fixés à 84 euros pour les engagements (+ 4 euros pour le challenge des commissaires) parvenus avant le samedi 25 juin 2022 et 94 (+ 4) euros après cette date** avec les droits joints, ces droits étant doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité obligatoire et facultative de l'organisateur

· Les concurrents déclarant forfait avant le début des vérifications seront intégralement remboursés. Les concurrents voulant contacter l'organisateur **pendant** la durée de l'épreuve peuvent appeler le 06.98.56.96.83 **Tous concurrent ayant pris part à une manche d'essai ne pourra prétendre à un quelconque remboursement**

· Si 4 jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler celle-ci. Les engagés seront prévenus de cette décision.

ARTICLE 4 P : VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.1.p : Voitures admises.

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à 120 dont 40 seront réservés au Groupe Loisir, VHC et Classic

Une même voiture pourra être conduite successivement par deux pilotes

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms

Les concurrents du gr loisir s'engagent à présenter un véhicule d'origine équipés de pneus marqués DOT ou E.

4.2p Echappement

Voir règlement standard des slaloms

ARTICLE 5 P : PUBLICITES :

Les publicités obligatoires et optionnelles seront précisées par un communiqué de l'organisateur qui sera remis lors des vérifications.

ARTICLE 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.p : Parcours.

Le plan du SLALOM D'HAUTMONT est en annexe. Il sera long d'environ 1820 mètres

La course se déroulera avec au moins 1 manche d'essai chronométrée et 4 manches en course. Chaque voiture partira pour la course, dans l'ordre inverse des numéros. Les départs seront donnés par des feux. Le chronométrage se fera par des cellules au 1/100° de seconde.

6.5.p : Parc concurrent :

Le parc concurrent situé boulevard de l'écluse et face au Lycée Placide Courtoy d'Hautmont, accessible dès le début des vérifications.

6.6.p : Parc fermé final.

Le parc fermé sera le parc concurrent, les voitures devront y rester jusqu'à la fin du délai de réclamation. Les pilotes dont les voitures sont absentes du parc seront obligatoirement exclus

6.7.p : Tableaux d'affichage :

Le tableau d'affichage sera placé pendant toute la durée de la course au chapiteau boulevard de l'écluse.

6.8p : Permanence :

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu caravane de chronométrage de 8h00 à 19h00

Téléphone permanence n°06.62.90.02.16

Le centre de secours le plus proche, caserne des pompiers place de l'abattoir 59330 Hautmont

tél.03 27 65 72 20 ; un poste se trouvera au niveau du poste commissaire n°10 niveau BUFFALO

ARTICLE 7 P : DEROULEMENT DE LA COMPETITION :

Conforme au règlement Standard des Slaloms

7.1 p Essais :

L'épreuve se déroulera avec 1 essai chronométré obligatoire.

7.3.p : Course :

Il y aura 4 manches qui se dérouleront successivement à partir de 10h45

. Les pilotes se présenteront dans l'ordre décroissant de leurs numéros. S'ils ne se présentent pas dans cet ordre, ils pourront être pénalisés de 5 secondes qui seront ajoutées au temps réalisé pour la manche considérée. La participation est obligatoire pour les 4 manches, sauf en cas de casse mécanique ou accident constaté par un commissaire technique. **Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour rentrer dans le parc concurrent.**

7.4p : Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition

ARTICLE 8 P : PENALITES :

Conforme au règlement Standard des Slaloms

Passage dans un ordre différent que celui prévu 5 secondes ajoutées à la manche

Quille renversée ou déplacée 3 secondes dans la manche

Quille d'arrivée renversée, déplacée ou dépassée 10 secondes dans la manche

Porte manquée, erreur de parcours, manche non prise en compte

Non-participation à au moins une manche d'essais Décision du collège des commissaires

ARTICLE 9 P : CLASSEMENTS :

Le classement sera établi sur le meilleur temps des manches, en cas d'ex-aequo, ce sera le meilleur 2^{ème} temps puis le 3^{ème} puis le 4^{ème} et puis éventuellement la séance d'essais chronométrés.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage, 15 minutes après la fin de la dernière manche de la course. Ils seront définitifs, au plus tôt, 30 minutes après l'affichage provisoire et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général(hors loisir, VHC et classic)
- 1 classement général féminin
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Une attribution des points aura lieu conformément au règlement de la coupe de France des slaloms et au règlement du championnat de la ligue des Hauts de France.

ARTICLE 10 P : PRIX :

10.3 : Coupes :

De nombreuses coupes seront distribuées. (Voir article 10.5)

10.4 : Podium

Un podium (facultatif) sera prévu après l'arrivée, avec la présentation des 3 premiers du classement général et les vainqueurs de chaque classe.

10.5P. REMISE DES COUPES

Le dimanche **3 juillet 2022** à 19h00 heures, **sous chapiteau au Port de plaisance, boulevard de l'écluse 59330 HAUTMONT.**

10.6 : Tirage au sort :

A. la fin de la remise des coupes un tirage au sort aura lieu pour lequel le remboursement d'un engagement sera remporté. **Il sera uniquement attribué au concurrent classé et présent à la remise des coupes.**

